N° 53 - 36e Année

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . 18.— 9.— 4.50 1.50
ETRANGER 33.60 16.80 8.40
On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 10a

TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75 / Administration et Annonces 87

CHÈQUES POSTAUX IVB 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Vendredi 5 Mars 1920

Le numéro : 10 cts

ANNONCES
(LA LIGNE)
La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura-Bernois . . Fr. 0.20
Minimum pr annonce » 2.—
Suisse . . . . . » 0.30
Etranger . . . . . » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME . . . . . » 0.50

LA SENTINELLE de ce jour paraît en 6 pages.

Toutes voiles dehors !

La presse romande continue à lutter contre la loi réglementant les conditions du travail. Farouche en son égoïsme et son conservatisme aveugle et sectaire, la bourgeoisie est incapable de faire aux nécessités des temps actuels les plus minimes concessions.

Or la réaction est puissante chez nous. Elle exerce une influence néfaste non seulement chez les petits paysans dont elle n'allège jamais le sort, chez les artisans et petits négociants qu'elle écrase en concentrant ses capitaux dans de vastes entreprises, mais encore dans les milieux ouvriers timorés où l'on incline à respecter plus facilement son maître que son propre droit.

La classe ouvrière oppose heureusement à cette réaction aux multiples moyens des organisations toujours plus puissantes, des cadres toujours plus éclairés et plus disciplinés à la fois. Aux heures de luttes ces armées syndicales ou politiques doivent savoir marcher avec feu et avec force pour défendre leurs conquêtes.

Ce qui est en cause à cette heure c'est le « Contrat de travail ». Le régime capitaliste qui remet tout le pouvoir économique dans les mains d'une minorité riche, rend le contrat de travail trop souvent une duperie.

Entre l'employeur riche, bien approvisionné et luxueusement logé et le père de famille talonné par la misère et la vie chère, le froid ou la faim, la situation est inégale. Le Contrat de travail ressemble à certains traités que les vaincus doivent signer le couteau sur la gorge, tel celui de Brest-Litovsk.

Le Code des obligations contient une disposition apparemment excellente. A l'article 326, il dit que les conditions du contrat de travail peuvent être fixées librement pourvu qu'elles ne soient contraires ni à la loi ni aux mœurs. Selon l'art. 319, le Contrat de travail régit les rapports entre employés et employeurs et détermine les droits et obligations des deux parties contractantes : payement, congés, etc.

Ces droits et obligations non seulement ne sont pas prévus mais ne sont pas pratiquement garantis pour une foule de travailleurs qu'aucune instance ne protège contre leurs exploiteurs. Dans les grandes industries, les fédérations syndicales ont déterminé ces droits et obligations à force de sacrifices, d'efforts et de luttes et les préciseront et les amélioreront encore. Le législateur a été entraîné ensuite à les sanctionner par la loi.

Il est malheureusement certaines notions qui ne sont pas nettes, tel le salaire minimum et certaines classes de travailleurs spécialement menacés, tels les travailleurs à domicile.

En réglementant par la loi les conditions du travail, soit l'ensemble des droits et obligations dérivant du Contrat de travail entre travailleurs et employeurs, on sauvegardera les intérêts de ceux qui sont les vaincus dans le champ de bataille économique, de ceux qui signent un contrat forcé, de ceux qui sont dépouillés de toute arme défensive.

C'est une des plus sombres manifestations de notre vie nationale dans laquelle il faut jeter un peu de lumière et apporter un peu de confort.

Pour travailler à cela, il faut que tous les travailleurs fassent preuve de solidarité, de clairvoyance et forte volonté en allant tous voter avec enthousiasme

OUI

Secrétariat du Parti socialiste suisse.
Secrétariat de l'Union syndicale suisse.

Les renchérisseurs

Nous avons parlé du projet néfaste du Conseil fédéral concernant des modifications à apporter au tarif douanier en supprimant la clause référendaire. Cette tentative à la veille même où la bataille entre protectionnistes et libre-échangistes va commencer est un criant abus de la part du pouvoir, et la classe ouvrière doit galvaniser ses forces pour le combattre.

Pour aujourd'hui, nous donnerons quelques précisions sur la portée de ces modifications. Ce sera un tableau un peu sec, mais il touche de trop près la réalité pour qu'on s'en désintéresse.

La glace qui était sans droits, payera 0. fr. 10 ; les chiens qui ne payaient rien, payeront 3 fr. ; les matières pour engrais (exemptes depuis 1893), payeront 0 fr. 30 ; les tourteaux, id. ; matières fourragères, id. ; chiffons pour le papier, de 0 fr. 20 à 0 fr. 50 ; jute pour sacs ou serpillières, de 0 fr. 30 à 1 fr. ; soie artificielle de 0 fr. 30 et 1 fr. 50 à 10 fr. ; crins de 1 à 2 fr. ; caoutchouc, de 1 à 5 fr. ; minerai de fer, de 0 à 0 fr. 10 ; vieux fers, de 0 fr. 10 à 0 fr. 20 ; minerai de cuivre, de 0 à 0 fr. 20 ; gomme de tout genre, de 0 fr. 20 à 1 fr. 50 ; copal, laque, de 0 fr. 20 à 3 fr. ; térébenthine, de 0 fr. 20 à 1 fr. ; **froment**, de 0 fr. 30 à 0 fr. 60 ; ; **seigle**, id. ; **farine de riz**, de 2 fr. 50 à 3 fr. ; **farine en récipients**, de 20 fr. à 40 fr. ; **farine alimentaire pour enfants**, de 20 à 40 fr. ; **biscuits et boulangerie fine**, de 15 à 40 fr. ; **fruits secs**, id. ; **sucs de fruits**, de 25 à 35 fr. ; **épices non moulues**, de 15 à 50 fr. ; **épices moulues**, de 20 à 100 fr. ; **sel**, de 0 fr. 10 à 0 fr. 20 ; **sel de table en paquet**, de 10 à 20 fr. ; **moutarde**, de 1 fr. 50 à 5 fr. ; **café vert**, de 2 à 5 fr ; **thé**, de 25 à 50 fr. ; **fèves de cacao**, de 1 à 5 fr. ; **beurre de cacao**, de 10 à 15 fr. ; **cacao en poudre**, de 30 à 50 fr. ; **chocolat**, de 30 à 50 fr. ; **tapioca**, de 20 à 25 fr. ; **mélasse**, de 2 à 3 fr. ; **miel**, de 40 à 70 fr. ; **extraits de viande**, de 40 à 50 fr. ; **huiles comestibles**, de 20 à 40 fr. ; **lait condensé**, de 7 à 15 fr. ; **crème**, de 15 à 40 fr. ; **saindoux**, de 5 à 15 fr. ; **succédanés du beurre**, de 20 à 40 fr. ; **vins sans alcool en fûts**, de 12 à 20 fr.

Si nous abandonnons les matières alimentaires nous passons à d'autres numéros du tarif intéressant nos ménagères, nous trouvons : **coton**, de 0 fr. 60 à 2 fr. ; **fils de coton**, de 16 à 20 fr. ; **tissus de coton**, de 10 à 20 fr ; etc., etc.

Et nous pourrions continuer longtemps encore ainsi : citer les matières premières nécessaires à l'industrie, au bâtiment, pour démontrer que c'est bel et bien **la vie chère** qui va se trouver accentuée par ce coup de force, par cette nouvelle violation de la constitution.

Les bourgeois de tout bord approuveront cependant.

Ouvriers, ouvrez les yeux, une fois de plus les partis et les députés auront à se décider : ou pour les intérêts capitalistes ou pour la défense des consommateurs.

E.Paul GRABER.

Aux Chambres fédérales

Conseil national

Séance du jeudi 4 mars 1920

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Seiler, député du Valais, décédé cette nuit. L'assemblée se lève pour honorer sa mémoire.

M. Gelpke (Bâle-Ville) développe la motion suivante : « Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y a pas lieu de demander aux C. F. F. un programme complet de renouvellement des lignes principales du trafic, tant au point de vue de la voie que de l'exploitation ».

M. Haab, chef du département des chemins de fer, déclare que cette motion pouvait se comprendre au moment où elle fut déposée, soit en décembre 1917. Bien que les hostilités aient cessé depuis plus d'un an, le trafic international n'a pas repris et ne reprendra que très lentement en raison de la pénurie du charbon et de l'usure générale du matériel. D'après le programme des C. F. F. tout notre réseau national sera électrifié dans quinze ans : Ce n'est donc pas le moment d'acheter des locomotives à vapeur. L'établissement de la double voie se poursuit suivant un programme bien défini. 900 à 1000 kilomètres du réseau sont actuellement munis de la double voie. L'orateur déclare qu'il accepte la motion.

Notre camarade Schmid (Soleure) développe sa motion qui dit : « Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport et des propositions sur la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'entreprendre la fabrication en régie de toutes les locomotives et de tous les wagons nécessaires aux C. F. F. et d'intéresser à cette entreprise les cantons et les communes qui possèdent des voies ferrées ».

M. Haab déclare qu'il ne peut accepter la motion.

Schneeberger (Berne) ajoute quelques mots à l'appui de la motion ; celle-ci est rejetée par 73 voix contre 36.

Motion de Charles Naine

Ch. Naine développe la motion suivante : « Le Conseil fédéral est invité à abroger immédiatement son arrêté du 27 janvier 1920, fondé sur ses pouvoirs extraordinaires et concernant le relèvement des droits sur les tabacs bruts ou manufacturés ».

M. Musy, chef du département des finances, expose que le Conseil fédéral a agi pour des raisons essentiellement fiscales. Si le Conseil national devait trancher aujourd'hui, la motion devra passer aux Etats ; une procédure plus rationnelle consisterait à renvoyer la discussion à la prochaine session.

Ch. Naine n'est pas d'accord avec le renvoi

M. Mosimann (Neuchâtel) déclare que la commission des douanes se réunira dans la deuxième quinzaine de ce mois et que la proposition de Ch. Naine pourrait être discutée en avril.

Nicolet (Genève) demande la discussion immédiate.

Après quelques considérations de Schmid (Winterthour) et Naine, la discussion immédiate est repoussée par 64 voix contre 39.

Interpellation Paul Graber

Paul Graber développe l'interpellation suivante : « Le soussigné prie le Conseil fédéral de donner des explications concernant des abus commis par des fonctionnaires fédéraux en Espagne et sur l'enquête qui se poursuit à ce sujet ».

Le Conseil fédéral a créé à Madrid un office de ravitaillement dirigé par M. Rochat, avec un traitement de 54,000 francs et contrôlé par M. Chauvet, avec un traitement de 45,000 francs. Ces messieurs touchaient en outre une commission de 1 ½ %. On a accusé M. Rochat d'avoir employé des hommes de paille chargés de faire monter à son profit le prix des marchandises. Personne ne voit jour dans cette affaire.

M. Käppeli donne diverses explications, disant en substance que l'enquête n'a pas abouti ; jusqu'ici, elle n'a rien relevé à la charge de MM. Rochat et Chauvet.

Paul Graber ne peut pas se déclarer satisfait.

La commission des allocations n'étant pas en mesure de rapporter, la séance de l'après-midi n'aura pas lieu. Séance levée à 1 heure.

Les Offices de salaire

RAPPORT

au Département suisse de l'Economie publique par le Secrétariat ouvrier suisse

V

Les faits d'expérience montrent que le capitalisme devrait, **dans son propre intérêt**, donner au moins la même valeur à la force humaine de travail, quand il établit ses calculs, que celle qu'il affecte à la matière morte. Telle est la leçon d'expérience qui nous est donnée quand on se place sur le **terrain capitaliste-matérialiste**. Cette leçon nous dit que hausser matériellement la force de travail se retrouve largement en richesse. **Mais pour une communauté n'y a-t-il pas encore quelque chose de plus élevé, de plus idéal ?** Il faudrait tenir compte de cet élément-là dans la législation.

Les ouvriers sont des hommes. Et comme tels il faut qu'ils soient regardés aussi dans la société. Comme hommes, ils n'ont pas seulement droit à une existence matérielle, pareille à celle qu'assure, sans plus, un propriétaire, à un cheval ou à un bœuf de valeur. L'homme a des dispositions qui lui donnent le droit d'aspirer aux plaisirs les plus élevés. Il a un droit imprescriptible de participation à une civilisation plus haute que celle d'aujourd'hui.

On se plaint de rencontrer encore beaucoup de brutalité chez les ouvriers. Mais comment pourrait-il en être autrement quand on connaît la misère dans laquelle ils sont élevés, quand on sait quelle est la servitude de travail qui pèse sur eux dès leur prime jeunesse. Comment pourrait-il en aller autrement, quand cette masse immense, avec toute sa vigueur de pensée, est tenue de ne songer qu'à son existence matérielle, qu'elle est continuellement courbée sous le poids des soucis et des peines que lui occasionne la course à son entretien matériel seulement, quand la misère l'enserre de toutes parts. Ceux qui possèdent sentent cela tout aussi mal qu'ils ne savent rien de ce qui se passe dans une autre planète. Ils ne peuvent pas du tout se représenter combien de dispositions et de capacités en puissance dans la classe ouvrière ont été étouffées, depuis des générations, par le surtravail et par la misère. Ils ne savent pas dans quelle mesure la force de vivre et le courage qui devraient exalter la classe la plus importante de notre population a constamment été étouffée.

Oui, il en est même qui considèrent la classe ouvrière — la victime et le produit des conditions économiques et sociales actuelles — comme une race d'hommes de moindre qualité, qui devrait être contente de son niveau de vie, niveau contre lequel s'éléveraient violemment les possédants, si, un beau jour, on venait à le leur imposer.

Et n'y a-t-il pas en ces faits, un grand danger pour la société tout entière ? Il ne faut pas perdre de vue qu'une partie considérable de la classe ouvrière compare déjà la situation qu'elle occupe avec celle des classes possédantes. Et qu'elle se rend compte, de plus en plus, que sa détresse vient de ce que les possédants prennent beaucoup trop pour eux d'une production des biens qui va toujours en augmentant. Et qu'ils ne leur en laissent que trop peu. Est-ce que cette constatation ne doit pas, avec raison, aigrir les ouvriers pendant les périodes de profonde détresse. Et si l'excitation grandit encore, en cette heure, du fait que les peuples s'entretuent et aussi de la révolution en Russie, c'est que des masses chaque jour plus profondes s'exaspéreront. Et elles chercheront les moyens de sortir de leur misère le plus rapidement possible en travaillant à une transformation fondamentale des conditions actuelles de la vie.

De telles pensées emplissent déjà la mentalité de milliers et de milliers d'ouvriers. Et elles pénètrent chaque jour dans des couches plus profondes de la population. Un sentiment amer de désespoir s'affirme toujours plus. Et les appels à la violence trouvent un milieu tout préparé.

Dans ces conditions, c'est non seulement un devoir moral, mais une obligation pour l'Etat, s'il veut continuer à vivre, d'intervenir énergiquement dans la question des salaires. Et dans une démocratie, l'Etat ne peut se maintenir que si la grande majorité voit en lui une collectivité morale. Et qu'elle le reconnaît. Et comme communauté morale l'Etat ne doit pas admirer tranquillement qu'une minorité possédante s'enrichisse de plus en plus, alors qu'une forte majorité s'appauvrit chaque jour, et s'enfonce dans la plus noire misère. Si l'Etat reste indifférent en face de ce phénomène des plus sérieux, alors il ne faudra pas qu'il s'étonne qu'une heure arrive où les classes qui souffrent et qui ne possèdent rien, ne reconnaissent plus en lui cette collectivité morale qu'il devrait être. Et s'il ne s'appuie que sur les possédants, il lui arrivera de ne s'appuyer que sur quelque chose de beaucoup trop faible.

Sans doute une vigoureuse politique des salaires n'est qu'une partie des réformes dont l'économie nationale et la société ont besoin. Mais elle en est, aujourd'hui, la partie la plus pressante et la plus nécessaire. La forme actuelle des secours aux nécessiteux ne peut pas résister plus longtemps. Et même si elle devait durer, elle ferait dangereusement sentir ses effets démoralisants. Il faut donc trouver le moyen que chaque ouvrier et ouvrière reçoive, pour un travail convenable, un salaire qui lui permette d'honorables conditions de vie.

La question s'est déjà posée de savoir ce qu'il faudrait faire, pour qu'au lendemain de la guerre, la Suisse conservât sa classe ouvrière. Et, bien entendu, une classe ouvrière capable de produire. La guerre a fait disparaître des millions d'ouvriers de valeur. Elle en a mutilé d'autres millions. En outre, elle a détruit des biens, en quantités si nombreuses, qu'il faudra des armées de travailleurs pour que tout soit reconstitué. La demande d'ouvriers sera probablement très forte. Et il est probable aussi que de très hauts salaires seront offerts en dehors de notre pays. Si la Suisse veut se garder une bonne classe ouvrière, pour l'avenir, il faut, **qu'en tout premier lieu**, elle s'attelle à hausser ses salaires, sur son propre territoire. Ne pas voir haut dans cette question pourrait nous faire courir de graves dangers. Et, au lendemain de la guerre, il sera plus que jamais impossible de décider une interdiction d'émigration pour les ouvriers.

Si la Suisse prend des mesures pour améliorer les salaires, elle ne se lance nullement dans l'inconnu. D'autres Etats, ayant compris la situation et la nécessité d'intervenir, sont allés déjà de l'avant. Tout d'abord les Etats d'Australie, puis ceux de la Nouvelle-Zélande. On craignait, d'une part, que les ouvriers blancs ne fussent remplacés par les Mongols. Et il y avait là un danger auquel on voulait parer. Et puis aussi, de grandes grèves avaient éclaté, qui conduisirent de l'intervention des offices de conciliation et d'arbitrage à l'intervention directe dans le domaine, jusqu'alors réservé, des salaires.

NOUVELLES SUISSES

Nouvelles taxes téléphoniques

BERNE, 4. — Depuis le 1er mars, les services télégraphiques et téléphoniques appliquent les nouvelles taxes suivantes : Télégrammes ordinaires du régime intérieur : taxe fixe 50 ct. (précédemment 30 ct.) ; taxe par mot 5 ct. (2 ½ ct.). Télégrammes de presse (nouvellement introduits), taxe fixe 50 ct. ; taxe par mot 2 ½ ct. Droit de transmission téléphonique de télégrammes : 20 centimes (10 ct.). Taxe annuelle d'un abonnement téléphonique : dans les réseaux comptant jusqu'à 30 abonnés, 60 fr. (sans changement) ; dans ceux de 31 à 300 abonnés, 70 fr. (60 fr.) ; de 301 à 1000 abonnés, 80 fr. (70 fr.) ; de 1001 à 5000 abonnés, 90 fr. (70 fr.) et dans les réseaux de plus de 5000 abonnés 100 fr. (70 fr.). Conversations locales, échangées depuis les stations d'abonnés, 10 ct. (5 ct.). Conversations locales échangées depuis une station téléphonique publique ou depuis une station communale, 20 ct. (10 ct.) Conversation interurbaine de 3 minutes, dans un rayon allant jusqu'à 20 km., 25 ct. (20) ; jusqu'à 50 km., 50 ct. (40 ct.) ; jusqu'à 100 km., 70 ct. (60 ct.) ; jusqu'à 200 km., 90 ct. (80 ct.) ; dans un rayon de plus 200 km., 1 fr. 10 (1 fr.).

Comte se rend à Londres par les airs

ZURICH, 4. — L'aviateur Comte est parti ce matin à 7 h. 29, avec un passager anglais, par un temps superbe de la place d'aviation du « Kurverein », près du Lac de St-Moritz, pour effectuer un raid : St-Moritz-Londres. On compte qu'il fera le trajet direct Zurich-Londres jusqu'à 5 heures de l'après-midi.

LA GRIPPE

FRAUENFELD, 4. — Dans le canton de Thurgovie, le nombre des cas de grippe a quelque peu augmenté pendant la semaine dernière. On annonce 924 cas de maladie et 5 décès contre 848 la semaine précédente. Puis viennent deux cas de maladie du sommeil. Un hôpital provisoire a été installé à la halle communale de gymnastique à Frauenfeld.

SOLEURE, 4. — Le dernier bulletin hebdomadaire du département sanitaire cantonal montre un nouveau recul de la grippe. Du 22 au 28 février ont été inscrits : 1152 cas de grippe (la semaine précédente 1472) et 9 cas de maladie du sommeil (9). Il y eut 12 décès dus à la grippe (9) et 3 (0) dus à la maladie du sommeil.

Vaste incendie de forêts

AIGLE, 4. — Un incendie, attribué à des bûcherons préparant leur repas et qu'on a signalé à midi, fait rage dans les forêts autour du hameau de Veiges à 1100 mètres d'altitude et à 2 kilomètres au-dessous de Leysin. Il s'est étendu sur un vaste espace sur le versant droit de la vallée de la Grande Eau.

Les pompiers de Leysin, d'Aigle, d'Yvorne et de Corbeyrier sont sur les lieux et s'efforcent de circonscrire le feu. La lutte est très difficile. Le hameau de Veiges, dont les maisons sont en bois, est menacé.

CANTON DE NEUCHATEL

PESEUX. — *Grand match au loto de la F. O. M. H.* — Nous recommandons à tous nos collègues et amis de Peseux et environs, de jeter un coup d'œil à l'annonce de notre match au loto paraissant aujourd'hui.

C'est pour compléter la somme nécessaire à l'achat de la bannière de la section que nous organisons ce match qui sera le plus beau de ceux qui auront été faits durant la saison.

C'est le devoir de tous nos camarades d'y participer fant pour prouver leur reconnaissance à nos dévoués collègues qui sont toujours à la brèche quand il y a un coup de collier à donner, que pour apporter leur appui moral et financier au succès de la bannière.

LE LOCLE

La Vente. — Les lots de la loterie par enveloppes peuvent être retirés au Cercle ouvrier jusqu'au 23 mars. Passé cette date, ils deviendront la propriété de la société.

Groupe socialiste chrétien. — Lundi soir, à 8 h., au local, Cent-Pas 4, importante séance administrative et financière : Ecole du dimanche populaire, question de la marche du groupe à l'avenir. Appel à tous les camarades dont la présence est indispensable pour reconstituer un groupement dont la valeur morale est indiscutable.

Causerie T. Combe. — C'est demain soir, samedi 6 mars, que nous aurons le plaisir d'entendre la causerie de notre camarade T. Combe sur ce sujet intéressant : «Mes souvenirs socialistes».

Aussi, nombreux seront les camarades qui viendront demain à 8 heures et quart du soir, dans la Salle du Tribunal. Qu'on se le dise.

Bibliothèque cuvrière. — Assemblée des délégués des organisations ouvrières le vendredi 5 mars, à 8 h. du soir, à l'ancien Hôtel de Ville (salle de Justice). Les décisions prises en cette assemblée nécessitent la présence de chacun.

LA CHAUX-DE-FONDS

SOCIETE D'EDITION

Assemblée annuelle très importante vendredi soir, 5 courant, à 8 heures, au Cercle ouvrier.

Football-Club La Chaux-de-Fonds

Les membres du F.-C. La Chaux-de-Fonds sont rendus attentifs à l'annonce paraissant dans ce numéro concernant l'assemblée générale extraordinaire de ce soir, au Collège Industriel (Salle de Chant).

Navigation fluviale

C'est ce soir, à 8 heures et quart, qu'aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous les auspices de la section locale de l'Association pour la navigation du Rhône au Rhin, la conférence de M. Paul Balmer, président central, sur le sujet : « Le fleuve, agent de liberté ». — L'entrée à la conférence est libre et gratuite.

Ravitaillement communal

Des stocks de marchandise américaine absolument neuve sont arrivés au Ravitaillement. (Voir aux annonces.)

Pommes de terre

La vente se fait à la Cave du Vieux Collège. (Voir aux annonces.)

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — *La Persévérante.* — Répétition ce soir, à 8 heures précises, au local, Brasserie Affolter. La Commission musicale est convoquée pour 7 h. 45.

VAL-DE-RUZ. — *Parti socialiste.* — Assemblée générale des sections le dimanche 7 mars, dès 9 heures du matin, à la salle du Tribunal à Cernier. Ordre du jour : 1. Appel des sections ; 2. Procès-verbal ; 3. Renouvellement du comité ; 4. Rapport des vérificateurs ; 5. Votation du 21 mars ; 6. Divers.

KIKI JUILLERAT, soldeur Puits 29 **KIKI**

KIKI

200 dz. **Monchoirs de poche**, couleurs fines, bon teint, **4.95** la douz. **2.50** la demi-douz.

Un lot magnifique de **Bretelles** qualité extra **2.50 2.75 2.95**

Un lot **Eau de Cologne** et de **Brillantine**, le flacon **0.75**

Samedi, Place du Marché

300 **tabliers** enfants avec poche, genre toile cirée. Nouveauté à **1.75**.

Couteaux de poche.

Ciseaux acier Sollingen

Un envoi de **Serodent** en tube étain à **0.85** véritable Clermont & Fouet, Genève.

KIKI 3 caisses **Savon** de toilette, embal. en boîte, vérit. Clermont-Fouet le g. p. d. **0.95** **KIKI**

Football Club La Chaux-de-Fonds

Assemblée Générale

extraordinaire

Vendredi 5 mars 1920

à 8 h. précises du soir

dans la **salle de chant du COLLÈGE INDUSTRIEL** (Gymnase)

Présence de tous les membres indispensable.

1835 **Le Comité.**

A vendre faute d'emploi une belle lampe à suspension. — S'adresser Charrière 64 b, 3me à gauche. 1627

A son Altesse

La Reine du Charbon

à la Scala

Vous êtes la Reine du Charbon, je suis le Roi des Allumettes ; si nous nous unissons, nous sommes assurés d'avoir du feu pendant toute la vie.

1846 CHARLES XII.

La „Fanfare de Tempérance" du Locle

organisant pour la fin de ce mois une

VENTE

en vue d'une nouvelle instrumentation, se recommande à la générosité du public.

Les dons en espèces et en nature seront reçus avec reconnaissance par les membres du Comité de Vente et les dames receveuses, dont les noms suivent :

COMITÉ DE VENTE

Mme	Marie Sandoz-Maire,	Envers 48.....	Présidente
Mlle	Madeleine Piaget,	Jeanrichard 21..	Présidente
M.	Paul Augsburger,	Progrès 7	Vice-Président
Mlles	Marthe Witwer,	France 5.....	Caissière
	Yvonne Gindrat,	Foyer 24.....	Secrétaire
	Nelly Sandoz,	Envers 48.....	Assesseur
MM.	Armand Gatolliat,	Beau-Site 24.....	»
	Hippolyte Gindrat,	Foyer 24	»
	Ulysse Hentzler,	Marais 18.	»

DAMES RECEVEUSES

Mmes Paul Augsburger, Progrès 7; Hippolyte Gindrat, Foyer 24; Ulysse Hentzler, Marais 18; Jeanne Huguenin, Monts 19; Jeanne Thum, Industrie 9; Laure Isler, Mi-Côte 8; Georges Robert, Hôtel-de-Ville 6; Duvanel, Industrie 27; Frida Matthey, Andrié 5; Elise Droxler, Grande-Rue 1; Edith Thiébaud, Asile des Billodes; Probst, Côte 37; Berthe Calame, Jean-Richard 27; Paul Jeanneret, Beau-Site 6; Burkhalter, Envers 97; Estelle Sandoz, Gare 20.

Boulangerie Wolleb-Guinand, Hôtel-de-Ville 4.

Mlles Dora Wuilleumier, Foyer 6; Sœurs Huguenin, Girardet 58; Lina Montandon, Girardet 46; Sœurs Verdon, Passage du Nord 5; Louise Kammer, Bied 7; Antoinette Gatolliat, Jeannerets 5; Louisa Schmidt, Marais 13; Charlotte Huguenin, Collège 5; Sœurs Jung, Eroges 18; Sœurs Ællen, Foyer 6; Jeanne Vuille, Reçues 24; Piaget, Jean-Richard 21; Marie Aimée, Grande-Rue 42; Marg. Schmidt, Pilon 13; Marie Chopard, Etangs 7; Henriette Hirschy, France 6.

Aux Brenets : 1820

Mlles Sieber; Marguerite Jeanquartier; Nadine Thiébaud Elisabeth Guinand.

Coopératives Réunies

Gâteau au fromage extra

tous les lundis et sur commande, dans notre magasin Serre 90, au prix le plus modéré. 1836

Union ouvrière, Bienne

Assemblée générale de délégués

Lundi 8 mars, à 8 heures du soir à la salle de la bibliothèque

La présence de tous les délégués est nécessaire. Rendre la carte de convocation à l'entrée. Les délégués n'ayant pas reçu de carte de convocation sont priés de s'annoncer au secrétariat.

1843 **Le Comité de l'U. O.**

A remettre

de suite, pour cause de départ,

petit magasin de chaussures

au centre de la ville. Peu de reprise; un mois de loyer gratuit. S'adresser à Mlle Sauser, rue Neuve 3, Chaux-de-Fonds. 1791

Bains populaires 1291

Ronde 29

Ouverts tous les jours jusqu'à 7 heures du soir. G. MORITZ.

Clarinettes

On demande à acheter d'occasion clarinettes en bon état. — S'adresser chez M. E. Juillerat, Sorbiers 17. 1841

Sertisseuse Bonne sertisseuse cherche place de suite. — S'adresser chez F. Bouvet, rue de la Charrière 64 b. 1839

Deux employées seraient engagées. — S'adresser Hôtel-Restaurant sans Alcool de l'Ouest, rue du Parc 31. 1840

Mariage. Jeune homme de la campagne entrerait en relations avec bonne fille ou jeune veuve. Discrétion. Lettre signée. Ecrire poste restante 4920, **Le Locle.** 1814

Déchets or, argent, platine, aux plus hauts prix. **Or fin** pour doreurs. **Argent fin** en grenailles. — **Jean-O. HUGUENIN**, essayeur-juré, rue de la Serre 18

Achat et vente de livres usagés, en tous genres, aux meilleures conditions, chez 710

M. Kröpfli, Parc 66

BAS COTON p. DAMES

1.95 2.90 3.75

Bas soie toutes teintes

Grand assortiment

GANTS

„Réclame" toutes teintes 2.50

Voir nos étalages 1834

Magasin GÆHLER

Succ. : W. STOLL, Rue Léopold-Robert 4.

Ouvriers, favorisez les négociants qui insèrent des annonces dans votre journal

La Scala **Palace**

DU 5 AU 11 MARS

LES PARIAS

Poignant drame social en 5 actes émouvants

1. L'usine. 2. Mary Garvin. 3. Le verdict. 4. Implacable destin. 5. Aube nouvelle.

La Jeune fille de San-Francisco

Drame du Far-West

Le soupçon

Emouvant drame réaliste, par la délicieuse Mary MILES

La Reine du charbon

Très beau roman moderne 1844

interprété par la belle artiste Maria Jacobini

Par amour

7. **Visions d'horreur.**
8. **Un coup manqué.** 1845

4 actes impressionnants et remplis d'imprévu.

Sous peu trois immenses succès. **Le Fils de la Nuit,** publié par le *Matin*

L'ami Fritz avec **De Max** et **Marthe de Kistemækers**

Bonne polisseuse de boîtes or est demandée. Bon gage. S'adresser chez Mlle Cartier, Numa Droz 56. Pressant. 1757

Sertissages Qui installerait à la maison bonne sertisseuse à la machine? Ecrire sous chiffre 1825 au bureau de *La Sentinelle.*

Commissionnaire Un garçon est demandé pour faire les commissions entre les heures d'école. — S'adresser A.-M.-Piaget 49, sous-sol. 1826

Commissionnaire On demande une jeune fille pour faire des commissions entre les heures d'école. — S'adresser Terreaux 10, 3me. 1819

Commissionnaire Le posage de glaces E. Christen, Numa-Droz 135, demande jeune homme honnête libéré des écoles. — S'y adresser.

Vélo de dame On demande à acheter un vélo de dame usagé mais en très bon état. Ecrire sous chiffre 1646 au bureau de « La Sentinelle ».

PETIT OUTILLAGE

pour régleurs, remonteurs, etc. disponible ou livrable à court délai. 1709

Demandez prix-courant à **Fabrique d'outils « BéGé » Renens** (Vaud).

Chambre à louer de suite à monsieur. S'adresser Cure 5, au plain-pied. 1780

On mettrait un petit bébé en pension ou à défaut qui pourrait en prendre soin pendant la journée ? Ecrire sous chiffre 1758 à *La Sentinelle.*

Perdu en ville trois carrures ciselées argent avec anneaux. Les rapporter contre récompense à la rue du Temple Allemand 112. 1761

Trouvé lunettes argent émaillé pour petites montres. Réclamer contre frais d'insertion chez M. Edouard Monnin, Doubs 13. 1768

Perdu un carnet des Coopératives Réunies. Le rapporter contre récompense rue Numa-Droz 139, 2me à gauche. 1824

Mme Beck couturière, rue des Fleurs 20, au pignon, se recommande pour façons de pantalons d'hommes et d'enfants. Bas prix. 711

Etat-civil de Saint-Imier

Du 1er au 29 février 1920

Naissances. — 4. Frédéric-Eugène, fils de Eugène Stauffer-Meyer. — 6. René-Alfred, fils de René Christen-Juigné. — 9. Gustave-Etienne, fils de Etienne Maillard-Schmidt. — Renée-Marcelle, fille d'Alfred Binditt-Robert-Nicoud. — 13. Madeleine-Simone, fille de Paul Weber-Maurer. — 16. Holdreich, fils de Paul Oppliger-Sauser. — René-Robert, fils de Robert Zaugg-Sandoz. — 15. Marie-Eugénie, fille de Jean-Marcel Sollberger-Bieri. — 19. Irène-Emma, fille de Charles Kneuss-Oswald. — 20. Walther, fils de Johann Kaufmann-Baumgartner. — 26. Charlotte, fille de Siegfried Oswald-Bandelier.

Mariages. — 7. Soom, Johann, et Eggimann, Clara, les deux à St-Imier. — Meylan, Paul-Emile, à La Jonchère, et Keller, Marguerite, à St-Imier. — Henry, Constant-Léon, à Muno, et Schnörr, Agnès, à Saint-Imier. — 27. Robert, Léon-Ernest, et Bühler, Georgette, les deux à Saint-Imier.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Du 4 mars 1920

Naissances. — Girardin, Pierre, fils de Louis-Marcel, fonctionnaire postal, et de Marthe-Hélène née Walzer, Bernois. — Stalder, Edmond-Stéphane, fils de Stéphane-Ariste, boîtier, et de Marie-Félicienne-Cécile née Cattin, Bernois. — Mamie, Pierre-Joseph-Eloi, fils de Numa-Louis, commis, et de Maria-Léonie-Joséphine née Donzé, Bernois. — Bianchi, Elvira, fille de Camillo-Lorenzo-Pietro, manœuvre, et de Elvira née Boni, Italienne. — Bissegger, André-Eugène, fils de Eugen-Ernst, commis, et de Elisabeth-Marie née Brochella, Thurgovien.

Promesses de mariage. — Martin, Henri-Louis, contremaître, et Raymond, Eugénie-Marie, demoiselle de magasin, tous deux Vaudois. — Robblin, Fernand-Adrien, profess. de sciences appliq., Français, et Sandoz, Berthe-Irène, Neuchâteloise. — Fleuti, Léon-Wilhelm, ouvr. de fabrique, Fribourgeois, et Berger, Marguerite-Alice, ouvr. de fabrique, Neuchâteloise.

Décès. — 4106. Mioccardini née Amsler, Véréna, épouse de Pietro-Giovanni-Battista, Italienne, née le 28 septemb. 1862. — Incinération nº 961 : Cuenot née Jacot-Guillarmod, Aline, veuve de Antoine-Alcide, Française, née le 7 février 1844. — 4107. Nicolet née Rubin, Marie-Lina, épouse de Emile-Emmanuel, Neuchâteloise et Bernoise, née le 6 mars 1848.

Inhumations

Vendredi 5 mars 1920, à 1 ½ h. :

Mme Mocciardini-Amsler, Véréna, domiciliée sur Fontaines ; depuis l'Hôpital.

Incinération à 3 h. : Mlle Jacot, Fanny-Julia, 53 ans 11 mois, rue de la Serre 6 ; sans suite ; départ à 2 ½ h.

Incinérat. à 4 h. : Mme Cuenot née Jacot-Guillarmod, Aline, 76 ans 1 mois, rue de la Serre 89 ; départ à 3 ½ h. ; sans suite.

Les dames du **Lierre** sont informées du décès de

Madame Aline CUENOT

membre de la Société

survenu le 3 mars.

La Chaux-de-Fonds, le 3 mars 1920. P21490C 1838

Le Comité.

La Reine du Charbon

à La Scala

Nouveau Stand — **LE LOCLE**

Samedi 6 mars 1920
à 8 heures du soir

GRAND CONCERT

donné par

L'Orchestre „AURORE“

Musique — Chant — Comédie
(Voir programme)

Après le concert :

SOIRÉE FAMILIÈRE

Aucune introduction ne sera admise après 11 heures

Entrée **1 fr.** 1756 Entrée **1 fr.**

Ville de La Chaux-de-Fonds

Ravitaillement

1522

Il est arrivé au Ravitaillement des stocks de marchandise américaine absolument neuve :

CHAUSSETTES grosse laine
» fines d'été
» soignées

Les 3 paires pour fr. **5.—, 6.—** et **7.—**

CAMISOLES **CALEÇONS**

COUVERTURES en drap, fr. **25.—** et **30.—**

Ouvert le samedi après midi de 2 à 5 h.

POMMES DE TERRE

Le Ravitaillement met en vente au prix de fr. **23.—** les 100 kg. les pommes de terre qu'il a encavées. La **cave du Vieux-Collège** sera ouverte pour la vente **SAMEDI de 1 à 5 h.**

1833 **Ravitaillement communal.**

Gymnase de La Chaux-de-Fonds

Mise au concours

1: Par suite du décès du titulaire, nous mettons au concours un poste de

Professeur de physique et de mathématiques

Titre exigé : Diplôme de l'Ecole polytechnique fédérale ou licence ès sciences.
Charges : 25 à 28 heures de leçons par semaine.
Traitement : Fr. 4800.—, haute paie Fr. 1950.—, savoir : 13 augmentations annuelles de Fr. 150.— dès la troisième année de service. Allocation de renchérissement : Titulaire marié, Fr. 1800.—; célibataire, Fr. 1200.—. Une revision générale des traitement est à l'étude.
Entrée en fonctions : 3 mai 1920.

2. Par suite de réorganisation nous mettons au concours un poste de

Professeur de Culture physique

Titre exigé : Brevet pour l'enseignement de la gymnastique.
Charges : 30 à 35 heures de leçons par semaine.
Traitement, entrée en fonctions : Voir plus haut.
Pour de plus amples renseignements s'adresser à la Direction du Gymnase de La Chaux-de-Fonds.
Les candidatures, accompagnées des titres et du curriculum vitæ, doivent être adressées, jusqu'au **31 mars**, à M. A. Lalive, directeur du Gymnase de La Chaux-de-Fonds, et annoncées au Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel.

1789 *La Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds.*

Ville du Locle

Articles Américains

Chaussettes laine, 3 paires pr fr. **6.—** et **7.—**
Camisoles, 6.50 **Caleçons, 6.50**
Couvertures de lit (neuves) **23.—**
Habits de travail, salopettes (neuves) **18.—**
Snow-boots neufs, **14.—**
Mitaines, la paire **1.50**
Capotes usagées (soldées).

Mise en vente samedi 6 mars
de 8 heures du matin à midi et de 1 1/2 à 5 heures
à l'**Hôtel de Ville** (sous-sol)

1802 **COMMISSION DE RAVITAILLEMENT.**

E. Mandowsky

La Chaux-de-Fonds
Rue Léopold-Robert 8, 1er

Avant d'acheter vos
meubles
venez visiter mon
exposition
installation complète

Travail soigné
Arrangements

1374

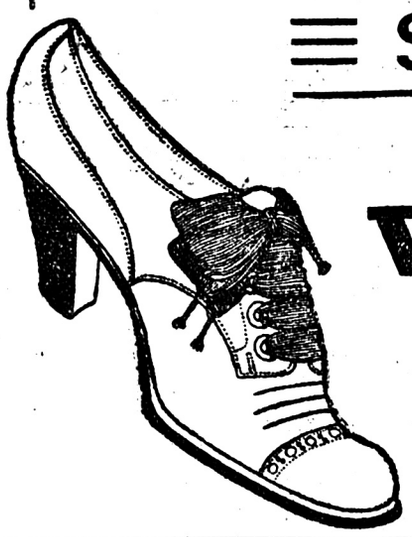

SOLDES

Aux Magasins

Von Arx & Soder

2, Place Neuve, 2

1639

Voir nos devantures côté Balance

Femme de ménage

est demandée avec bons gages. — S'adresser Numa-Droz 151, 2me étage. 1832

On demande une

Demoiselle de magasin

robuste et de toute moralité pour

Laiterie coopérative

BONS GAGES

Adresser offres aux Bureaux des Coopératives Réunies, rue de la Serre 43. 1838

Cordonnier

On demande un bon ouvrier. Entrée de suite. 1759
S'adresser **„A la Botte d'Or“**, rue du Stand **6.**

Finisseuse de boîtes

Bonne finisseuse de boîtes or trouverait place stable et bien rétribuée à la 1720

Fabrique A. Eigeldinger
rue de la Paix 129

Retoucheur ou Retoucheuse

de réglages très capable pour très petites pièces soignées, trouverait place stable et haut salaire à la **Fabrique Auréole, Paix 137, La Chaux-de-Fonds.** 1779

Metteur en marche

très capable est demandé par

Fabrique du Parc
1823

Blouses

spéciales 1801

pour Horlogers

extra fortes, à fr. **12.-**

A. PERRUCHOUD
Stock américain, **Montreux**
Envoi contre remboursement

Enchères publiques de mobilier

Le **lundi 8 mars 1920,** dès 2 heures après-midi, l'Office des Faillites procédera à la vente par voie d'enchères publiques, à la Halle, Place Jaquet-Droz, des objets mobiliers suivants, savoir : un bureau secrétaire, chaises, un canapé, tables rondes, régulateurs, une glace biseautée. panneaux, tableaux, rideaux, draperies, descentes de lit, un bureau 3 corps, tables de nuit, chaise longue, une machine à coudre, un divan, un chemin linoléum, un buffet double porte, un paravent, un pupitre, une luge, un lot de bouteilles vides, etc., etc.

1829 Office des Faillites :
P-30053-C Le préposé,
A Chopard.

On demande pour entrée immédiate ou époque à convenir :

Ouvriers ou Ouvrières

pour remontages de coqs

Quelques bons Roueurs

Régleuses pour mouvements 8 3/4 soignés

S'adresser à la **Manufacture Jurassienne de machines, S. A.** rue du Crêt 5. 1827

Décotteurs

et 1687

Pivoteur-logeur d'échappements

capables et consciencieux trouveraient places stables et bien rétribuées à la

Fabrique Stabilis S. A. **Commerce 11**

Incroyable !... mais pourtant vrai

Nouvel arrivage de **cuillères aluminium, toute première qualité**, à des **prix défiant toute concurrence.**

Cuillères à soupe, Fr. **4.75** la douzaine
» café, » **3.75** »

Pour quelques jours seulement. — Donnez votre adresse à Case postale 15448, La Chaux-de-Fonds, qui fait tous envois contre remboursement. 1815

CONFECTIONS POUR MESSIEURS ET JEUNES GENS

O. KLENK marchand-tailleur successeur Le Locle

Téléphone 2.15 **Rue D.-Jeanrichard 23** Téléphone 2.15

Maison fondée en 1869. — Escompte 5 % 1702

Chemises - Cols - Cravates - Bretelles - Bonneterie

— Prix modérés. (Sur demande se rend à La Chaux-de-Fonds) —

Attention !

J'ai eu l'occasion d'acheter un magasin de confections à Lausanne.

Pour faire place à cette marchandise, je me suis décidé de vendre

toutes les Blouses
toutes les Robes
toutes les Jupes
en magasin avec

10 % de rabais

Mesdames,
Profitez de cette occasion unique !

Il y a des pièces magnifiques vraiment avantageuses

Robes d'enfants, dep. Fr. 5.60

Seulement chez 1788

Achille

10, Rue Neuve - Place Neuve

Syndicat des Maçons et Manœuvres

La Chaux-de-Fonds

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 7 mars 1920
à 9 heures du matin 1821
au Stand des Armes-Réunies

CERCLE OUVRIER La Chaux-de-Fonds
Premier-Mars 15

A partir du 6 mars au 5 avril 1817

Grand Match au Cazin

Invitation à tous les membres du Cercle

Café-Restaurant des Mélèzes

JEUX DE QUILLES
remis complètement à neuf
Bonne marchandise 1822 **Bonne marchandise**

Samedi et **Dimanche** **Soirées Musicales**

Se recommande, LE TENANCIER.

Hôtel des XIII Cantons - Peseux

Samedi 6 mars, dès 8 h. du soir
Dimanche 7 mars, dès 2 h. de l'après-midi

Grand Match au Loto

organisé par la

F. O. M. H. de Peseux et Environs

Quines superbes

Mouton, Jambons, Lapins, Salamis, etc.

Invitation cordiale à tous nos collègues et amis 1817

Halle de Gymnastique - Tramelan-Dessus

Samedi 6 mars, dès 7 heures du soir
Dimanche 7 mars, depuis 2 heures de l'après-midi

Grande Kermesse

organisée par le

Cercle Ouvrier de Tramelan

Buffet - Jeux - Musique - Attractions diverses

Invitation à toute la population

1813 **Les Comités.**

Bouteilles vides

Nous sommes acheteurs de bouteilles vides aux meilleurs prix du jour. 1754

Adresser offres de suite à la **Société Coopérative de Consommation de Saint-Imier, rue du Temple 7.**

HOTEL du SOLEIL

4, Rue du Stand, 4

Toujours à disposition des organisations ouvrières, belle salle de comités ou assemblées.

Tous les samedi et dimanche, soupers. — Consommations de premier choix. 851

Se recommande,
Ed. HAFNER.

Vins Neukomm & Cie Tél. 68 P20824C 6875

Commission Scolaire
La Chaux-de-Fonds

Conférence publique

le vendredi 5 mars 1920
à 8 1/2 h. du soir
à l'Amphithéâtre du Collège primaire

SUJET : 1790

L'Ecole de l'avenir

par M. **Adolphe FERRIÈRE**
Dr en sociologie

! Occasion unique !

Vient d'arriver : 1651

10,000 Calepins

petit format, **20** ct., grand format, **25** ct.

Lampes de poche complètes, poire Osram	Fr	**1.85**
Rasoirs syst. «Gilette» av. 6 lam.	»	**4.25**
Cuillères aluminium à soupe, la dz	»	**5.50**
Portefeuilles depuis	»	**0.60**
Vases de Bohême »	»	**1.25**
Brosses à cheveux et à habits »	»	**2.—**
Pendulettes en bois sculpté »	»	**2.75**

Aux Soldes modernes

Léopold-Robert 25 **A côté de l'hôtel de Paris**

DERNIÈRES NOUVELLES

Le procès Caillaux

PARIS, 5. — L'audience de jeudi s'ouvre à 14 h. 40 par l'appel nominal, puis le procureur général poursuit l'interrogatoire de l'accusé.

Il lui demande des précisions sur certains passages du document intitulé « Les Responsables », notamment sur le propos suivant attribué à M. Poincaré : « La France ne se laisse pas déclarer la guerre », Caillaux réplique en invoquant la légitimité du droit de critique qu'il a exercé dans la rédaction de cette pièce, laquelle n'était d'ailleurs qu'un travail documentaire d'ordre historique. Quant aux paroles qu'il a prêtées au président de la République, ce sont des membres du cabinet Viviani qui les lui ont rapportées. M. Lescouvé déclare qu'il reviendra sur ce point lorsque M. Poincaré viendra à son tour à la barre. Caillaux prétend n'avoir jamais négligé de veiller aux besoins de la défense nationale. On passe à l'audition des témoins.

M. William Martin, le premier, vient confirmer que le roi d'Espagne aurait déclaré avoir été menacé de mort par Caillaux en 1912. Me Moutet qualifie ce propos de légende.

M. Paléologue, ex-ambassadeur à Pétrograde, atteste que c'est sur l'intervention de Caillaux que Bolo, partant pour le Venezuela, fut nanti d'une lettre de recommandation. Par ailleurs, le témoin a gagné l'impression que, dans la négociation des accords de 1911, l'accusé a fait preuve d'une complaisance et d'un manque de sang-froid qui ont fait le jeu de l'Allemagne. Enfin, il lui reproche d'avoir favorisé la finance allemande en retirant au ministère des Affaires étrangères le droit de contrôle que possédait celui-ci sur l'admission des valeurs étrangères à la cote de la Bourse. Caillaux objecte qu'en agissant ainsi, il a simplement mis fin à un état de choses contraire au règlement. L'audience est suspendue à 16 h. 30.

A la reprise, on appelle à la barre M. P. Cambon, ex-ambassadeur de France à Berlin. Il donne quelques détails sur les conditions dans lesquelles furent traitées, en 1911, avec M. de Kiderlen-Waechter, l'affaire du Congo et plus spécialement la question de la société Goko-Sangha, dont il reconnaît avoir vu incidemment les directeurs à Berlin. Me Moutet donne lecture de deux lettres du témoin à l'accusé, félicitant ce dernier d'avoir mené à bien les négociations sur la question marocaine, et le remerciant de son appui. M. Cambon déclare qu'il écrirait ces lettres aujourd'hui encore.

L'audience est levée. Il est décidé, en Chambre du Conseil, que la séance du lendemain s'ouvrira à 15 heures et qu'il sera statué sur le huis-clos.

Une grave accusation contre M. Poincaré sur la déclaration de guerre

PARIS, 5. — Sp. — *Voici l'accusation terrible portée par Caillaux contre M. Poincaré, contenue dans son document « Les Responsables », qui a été lu au procès :*

« La volonté du conflit du président de la République apparaît nettement dans son attitude au conseil des ministres du 1er août. La guerre était certaine, mais l'intérêt primordial de la France était, tout en ordonnant la mobilisation, de s'abstenir de tout geste qui lui donnât figure d'agresseur. Au conseil du 1er août, le président insista d'ailleurs inutilement pour que la France prît les devants sur l'Allemagne en lui déclarant la guerre la première. Il était d'ailleurs persuadé que la victoire rapide était certaine. Il crut que notre armée était bien supérieure à l'armée allemande. Il n'aurait pas dû faire fond sur l'armée russe qui a toujours été battue en Europe. Il prit ses désirs pour des réalités. Il commit une erreur ; un homme d'Etat n'a pas le droit de se tromper !»

Les répercussions de la grève française

PARIS, 5. — Sp. — Le « Populaire » et l'« Humanité » nous apportent quelques renseignements complémentaires de nos dépêches d'hier. Le total des grévistes a atteint au bas mot 300 mille. En Alsace-Lorraine, les autorités avaient pris des mesures d'ordre scandaleuses. Toutes les troupes de toutes armes avaient été consignées. Vingt-cinq cartouches avaient été distribuées par homme. Sept cents tirailleurs algériens étaient prêts à marcher avec leurs mitrailleuses. On avait fait venir dix autos-mitrailleuses.

La population ouvrière a été indignée et a vivement protesté en apprenant cette mesure provocatrice.

Dans les autres villes de France, il n'y avait pour ainsi dire pas de troupes, celles-ci se trouvant actuellement le long du Rhin.

A Lyon, le travail a repris mercredi à 13 h., après réception d'un télégramme de Midol. Des autos sont parties, dans une direction secrète pour rejoindre Midol, secrétaire général du P.-L.-M.

PARIS, 5. — Havas. — Les ministres compétents continueront vendredi matin l'examen du projet de loi sur l'arbitrage obligatoire. Si le texte définitif est arrêté dans cette réunion, le projet sera déposé l'après-midi même sur le bureau de la Chambre.

Une mystérieuse émeute

MUNICH, 5. — Le calme est rétabli à Schaubling. On a célébré les obsèques des victimes. Des détachements d'artillerie légère et de troupes montées occupent la ville.

Le Danemark a aussi sa dictature des « pleins-pouvoirs »

ROME, 5. — Havas. — L'« Avanti » annonce que la commission socialiste composée de Gabrini Beltrami et Vodovolo, qui devait se rendre à Copenhague pour y rencontrer Litvinoff avait déjà ses passeports en règle du côté italien ; mais le consul danois refusa de les viser en disant que le régime d'exception qui régna au Danemark pendant la guerre, n'était pas encore supprimé.

LES GREVES DU PORTUGAL

MADRID, 5. — Havas. — Suivant des dépêches de Tuy aux journaux, la situation au Portugal donne lieu à des versions plus ou moins fantaisistes. Depuis dimanche les trains réguliers n'arrivent plus à la frontière par suite de la grève des cheminots. C'est ce fait qui motive les nombreux bruits en circulation qui n'ont reçu jusqu'à présent aucune confirmation. Les gares portugaises sont occupées par la troupe qui surveille les stocks de marchandises.

On ne sait rien ici des troubles révolutionnaires qui, suivant la presse étrangère, auraient éclaté au Portugal.

MADRID, 5. — Havas. — De renseignements puisés à bonne source, il résulte que les télégraphistes du central de Lisbonne ont pris congé de leurs collègues de Madrid mercredi soir à 8 heures, en disant qu'ils ne savaient pas à quelle date ils reprendraient leur service.

Le ministre de l'intérieur à Madrid a ordonné à la direction des télégraphes de tâcher de communiquer avec le Portugal, mais, jusqu'à présent, tous les efforts faits à cet effet sont demeurés absolument inefficaces.

Le câble de Vigo à Lisbonne n'assure plus de communications avec cette dernière ville.

La délégations portugaise à Madrid ne possède aucun renseignement car, depuis trois jours, elle n'a reçu aucune communication du Portugal. La dernière dépêche reçue par elle, de son gouvernement, annonçait une solution imminente de la grève des cheminots à la suite d'une démarche du ministre des travaux publics.

Pour le moment, les communications par voie ferrée avec le Portugal sont totalement interrompues.

NOUVELLES CONTRADICTOIRES

Le mouvement apparaît très sérieux

MADRID, 5. — Havas. — Suivant des renseignements apportés de la frontière portugaise par des voyageurs arrivés de Lisbonne et Oporto, on a vainement attendu depuis dimanche, à la gare frontière de Valencia, un train venant de l'intérieur du Portugal. La grève des cheminots, des postiers et des télégraphistes a arrêté toutes les communications entre l'Espagne et le Portugal.

Les derniers voyageurs arrivés du Portugal assurent que le mouvement bolcheviste qui a éclaté dans ce pays a triomphé à Lisbonne et Oporto où la République des Soviets a effectivement été proclamée.

LES EVENEMENTS DE L'EST

HELSINGFORS, 5. — Havas. — Le résultat des élections au Soviet de Moscou, qui portait sur 1461 sièges, a donné aux communistes le 80 pour cent de ces sièges ; 43 menchevistes et 121 indépendants ont été élus.

BERNE, 5. — La marche en avant des bolchevistes sur le Dniester a été arrêtée, dans le district de Balta, par les troupes ukrainiennes sous les ordres du général Pavlenko, après de violents combats. Dans la région d'Ouman on signale une grande activité des insurgés commandés par l'ataman Chepel.

HELSINGFORS, 5. — Wolff. — A la suite de violentes attaques dirigées contre la politique intérieure et extérieure du gouvernement, le cabinet finnois Vennosla a remis sa démission en bloc.

HELSINGFORS, 5. — Wolff. — Les négociations engagées entre l'Esthonie et la Lettonie au sujet de Walk viennent d'être rompues sans avoir abouti à aucun résultat. Les relations sont très tendues.

Tous pressés d'entrer dans le guêpier

STOCHKOLM, 5. — Havas. — Le Riksdag continuera demain le débat sur la Ligue des Nations. La seconde Chambre a clôturé le débat en approuvant par 152 voix contre 67 la proposition du comité spécial, autorisant ainsi le gouvernement à accepter l'invitation d'entrer dans la Ligue.

STOCHKOLM, 5. — L'entrée de la Suède dans la Société des Nations étant considérée comme un fait accompli, on attend chaque jour la démission du gouvernement. Le bruit court que le nouveau cabinet sera présidé par Branting.

CHRISTIANIA, 5. — Havas. — Jeudi s'est ouvert au Storthing le débat relatif à l'adhésion de la Norvège à la Société des Nations. Il est probable que 21 des 126 membres de l'assemblée voteront contre le projet, notamment les socialistes et trois conservateurs.

Une tentative communiste au Piémont

MILAN, 4. — A Ponte Canavese et à Torre Tellice (Piémont), lundi matin, les ouvriers se sont emparés, en présence des carabiniers impassibles et impuissants, des grandes fabriques de cotonnades qui sont la propriété des industriels Mazzonis. Ils les ont mis sous la direction des conseils de fabriques et ont commencé à les gérer pour leur compte.

Le succès de cette expérience communiste serait provisoirement assuré par l'existence de bonnes réserves de combustible et de coton.

Le préfet de Turin a pris un décret par lequel les établissements Mazzonis de Torre Pellice, Luserna san Giovanni, Ponte Canavese et Favira sont réquisitionnés par l'Etat. L'ingénieur Fusconi, chef de section de l'inspectorat des fabriques à Turin, a été chargé de la gestion pour le compte dès frères Mazzonis.

150,000 paysans lombards quittent le travail

MILAN, 4. — Le « Corriere della Sera » apprend que la grève des paysans a commencé dans toute la zone agricole de la Basse-Lombardie qui comprend les districts de Novarre, Vercelli, Casale, Pavie, etc.

On évalue le nombre des grévistes à 150,000 appartenant à 200 communes. Toutes les catégories des travailleurs de la terre adhèrent au mouvement. Les origines de cette grève sont à rechercher dans la faillite des négociations au sujet d'une nouvelle convention agricole.

Arrestations à Paris

PARIS, 4. — Havas. — A la suite de révélations faites par un individu arrêté il y a quelques jours, au moment où il tentait d'assassiner M. Cailleron, bijoutier à Paris, la police judiciaire a fait procéder ce matin à l'arrestation de deux anarchistes, dont le secrétaire de la Fédération des anarchistes, M. Peache.

EN SUISSE

Les allocations au personnel fédéral

BERNE, 5. — La commission du Conseil national pour les allocations de renchérissement ayant décidé à la majorité que cette affaire ne serait pas discutée à cette session, les conseillers nationaux Walther (Lucerne) et Joseph Scherrer (St-Gall) ont déposé une motion demandant que cette question importante soit dans tous les cas traitée encore à cette session.

BERNE, 5. — Respublica. — Le Conseil national, contrairement à l'ordre du jour, a commencé ce matin la discussion des indemnités de renchérissement au personnel fédéral. Si le Conseil national tient trois séances aujourd'hui, l'affaire sera vraisemblablement liquidée par le Conseil des Etats dans sa séance de demain matin.

Pour la reprise du trafic

BALE, 4. — Sous la présidence de M. Dinkelmann, président de la Direction générale des C. F. F., une cinquantaine de délégués représentant la France, la Belgique, l'Allemagne et la Suisse étaient réunis les 3 et 4 mars, à Bâle, pour examiner le rétablissement du trafic des marchandises direct.

Après un long et fatigant débat, une entente est intervenue sous la réserve de négociations futures, de reprendre dans le plus bref délai possible le trafic direct. Dès le moment de l'entrée en vigueur de l'accord conclu, les envois de marchandises entre la France et la Belgique, d'une part, et l'Allemagne, d'autre part (aussi à travers la Suisse), pourront avoir lieu comme avant la guerre sur la base des lettres de voiture directes et des dispositions de l'accord sur le trafic ferroviaire international (la convention de Berne). Enfin, une conférence est prévue pour ces jours prochains dans le but de discuter la base de la reprise du trafic des voyageurs.

L'ATTENTAT DE ZURICH

ZURICH, 5. — La villa du consulat américain à l'Oberstrasse est située au milieu d'un jardin. La bombe a fait un grand trou dans un mur et dans le sol, fit sauter la lourde porte de la maison et causa des dégâts importants au mur extérieur et à l'intérieur du porche, dégâts estimés à 10,000 francs. De nombreuses fenêtres sont brisées dans les bureaux du rez-de-chaussée et même dans les maisons environnantes.

Le consul américain Donegan continue à demeurer dans la maison avec sa famille, il n'a pas suspendu son activité officielle. Le Dr Ernst a rendu visite au consul afin d'exprimer ses regrets au sujet de l'incident au nom du gouvernement zurichois.

De nombreux débris de bombe servent à l'enquête qui est menée avec la plus grande énergie. Dans la population, l'opinion est très répandue qu'on est en présence d'un acte de vengeance qui pourrait se rapporter soit à l'attitude des Etats-Unis dans l'affaire de la Société des Nations, soit à une mesure prise contre l'entrée des voyageurs aux Etats-Unis.

Le procureur fédéral Dr Stämpfli est arrivé jeudi soir à Zurich afin de s'occuper de l'affaire de l'attentat contre le consulat général des Etats-Unis à Zurich.

Les Romands veulent une hausse du prix du lait

BERNE, 5. — Respublica apprend qu'en Suisse allemande on ne songe pas du tout à une augmentation du prix du lait pour le 1er mai, tandis que cette majoration est réclamée à grands cris par les Vaudois et d'autres organisations laitières de la Suisse romande, particulièrement Fribourg.

C'est donc la réaction romande qu'il faudra écraser si les consommateurs de toute la Suisse ne veulent pas payer le lait plus cher à partir du 1er mai.

L'incendie de forêt sous Leysin

LAUSANNE, 5. — De nouveaux détails sur cet incendie nous apprennent que le feu s'étend à toute la partie de Leysin dominant la Grande-Eau. Il se glisse sous bois et a déjà ravagé une étendue considérable. On éprouve des craintes sérieuses qu'il n'atteigne les forêts de sapins. De nuit, le spectacle est impressionnant. Les flammes dévorent la forêt, s'étendant entre Aigle et Leysin sur un parcours de 1500 mètres au moins. Le petit village de Veiges est de plus en plus menacé.

LEYSIN, 5. — (Service spécial de la « Sentinelle). — Ce matin l'incendie de forêt continue malgré l'intervention des pompiers de Corbeyrier et de St-Maurice. On espère pourtant pouvoir protéger le hameau de Veiges, car il y a très peu de vent et l'incendie descend du côté d'Aigle.

Les dernières passes d'armes des Etats

BERNE, 5. — Le Conseil des Etats a entendu hier toute une série de discours pour et contre l'accession à la Société des Nations. Notons ceux de MM. Usteri (Zurich) et Schœpfer (Soleure). Ce dernier a critiqué amèrement le pacte de Versailles qui donne des privilèges à cinq grandes puissances, et estime que la paix ne sera pas assurée par des garanties suffisantes de la Société des Nations. Il rappelle les paroles prononcées à la Chambre française : « La paix est la continuation de la guerre par d'autres moyens ».

Finalement, le Conseil des Etats a voté l'entrée en matière par 30 voix contre 5. La discussion des articles aura lieu aujourd'hui.

La fièvre aphteuse

SOLEURE, 4. — A Haettwil, la fièvre aphteuse a fait son apparition dans cinq étables.

Sans nouvelles de Comte

LONDRES, 5. — Jusqu'à hier soir à 11 heures, les aérodromes anglais étaient sans nouvelles de Comte. De Paris, on annonçait la même chose à 7 heures du soir. Une certaine inquiétude règne sur le sort de l'aviateur suisse.

Avalanche

AIROLO, 5. — Une avalanche a détruit un hangar où étaient remisées des machines de l'usine Ritom, tua un ouvrier et en blessa deux autres.

LA CHAUX-DE-FONDS

Tous au Cercle, dimanche

Hier, nous avons dit que le programme du spectacle de dimanche, au Cercle, était très varié ; on pourrait ajouter très attrayant. En effet, il semble que les organisateurs de la soirée ont réuni les meilleurs musiciens, chanteurs, déclamateurs et acteurs de notre milieu. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le programme paru dans l'« Ouvrier ».

Un numéro qui obtiendra certes un grand succès sera la comédie en un acte, « L'Asile de Nuit », dont l'interprétation ne laissera rien à désirer. On sait que cette pièce sera jouée avec le concours de notre camarade Adamir Sandoz.

Le programme étant assez chargé, le concert commencera à 8 heures et quart précises. Qu'on en prenne bonne note et qu'on se le dise.

Le professeur Nicolaï à La Chaux-de-Fonds

Le professeur Nicolaï, de Berlin, pacifiste universellement connu, actuellement en Suisse, a bien voulu consentir à venir à La Chaux-de-Fonds jeudi prochain 11 courant. Le manque de place nous empêche de donner plus de détails aujourd'hui, mais nous y reviendrons demain et les jours suivants.

L'Ecole de l'avenir

Nous rappelons aux parents la conférence qui leur est destinée et que donnera ce soir à 8 ½ h., à l'Amphithéâtre du Collège primaire, M. le Dr Ferrière, sur ce sujet : « L'Ecole de l'avenir ».

Montriond I-Etoile I

Après leur retentissante victoire sur leur rival local, nos champions suisses recevront dimanche 7 mars, au Parc de l'Etoile, la première équipe du Montriond Sports, pour un match de championnat suisse. L'excellente équipe lausannoise, qui se présentera certes avec des joueurs réputés comme Collet, Inaebnit, Wydler, tous internationaux, n'a point joué en notre ville depuis fort longtemps, et l'on peut être assuré, après les belles parties qu'a fournies Etoile, d'assister à un match très disputé. Nombreux seront donc les sportsmen qui dimanche se rendront au Parc de l'Etoile.

La Prévoyante

Caisse de secours en cas de maladie, invalidité, accidents. Compte de chèques postaux No IV b 722. Dans sa dernière assemblée générale a nommé :

Président : Edouard Luthy, Doubs 5. Vice-président : Jean Huguenin, Tourelles 25. Secrétaire-caissier : René Proellochs, Avocat-Bille 2. Vice-secrétaire : Marcel Bourquin, Léopold-Robert 55.

Des formulaires d'admission pour dames et messieurs sont à disposition auprès des membres du Comité.

Soirées de l'Eglise indépendante

Depuis l'an passé, les soirées par lesquelles se terminait la Vente en faveur de l'Eglise indépendante en ont été disjointes. Elles se donneront cette année du 9 au 12 mars à la Croix-Bleue. On peut déjà s'en procurer les cartes d'entrée toutes numérotées au prix de fr. 1,20 au magasin de l'Ancre. Deux très jolies saynètes, l'une spirituelle et amusante, l'autre à la note émue et dramatique, ainsi que des chants du chœur mixte en forment le programme. On sait que ces soirées sont fort goûtées du public et qu'on les prolonge volontiers, en famille, autour d'une tasse de thé et de quelques pâtisseries.

Ecole de Travaux féminins

Les élèves des cours de coupe et confection, dirigés par Mme Fath-Labrousse, recommenceront le lundi 8 mars prochain, salle No 12.

Au Cinéma Palace

Le meilleur film de la délicieuse artiste Mary Miles, «Le Soupçon» et la suite de «Par amour», quatre actes impressionnants et remplis d'imprévus.

La Scala

présente dès ce soir « Les Parias », drame social très poignant et la « Reine du Charbon », joli roman moderne qui permet à la grande vedette Maria Jacobini de déployer tout son talent et tout le charme de sa jeunesse.

Notre prochain feuilleton

Dans deux ou trois jours nous aurons fini de publier « La Robe de Laine » par **Henry Bordeaux**. Nous savons que cette œuvre a plu à nos lectrices, aussi nous devons entretenir cet intérêt en publiant un nouveau feuilleton offrant le même attrait. Nous espérons satisfaire ce désir en donnant aux lectrices et lecteurs des feuilletons de « La Sentinelle » l'occasion d'apprécier un roman d'**André Lichtenberger** intitulé :

Petite Madame

Nous en commencerons la publication tout prochainement. Nous espérons que ce feuilleton aura le même succès que les précédents, car « Petite Madame », écrit dans un style alerte et amusant, le mérite.

« Petite Madame » n'est autre, du reste, que les expériences et aventures d'une jeune épouse. L'on y retrouve la description des sentiments exquis de cette période unique dans la vie de l'être humain. Toutes les ardeurs, susceptibilités et jalousies qui caractérisent la lune de miel y sont contées avec humour et talent.

2me Feuille

La Sentinelle

N° 53 — 36me Année
Vendredi 5 Mars 1920

Conseil général
de la Commune de La Chaux-de-Fonds

Séance du jeudi 4 mars 1920

Présidence : M. Th. Payot, président.

Agrégations et nominations

Sont agrégés, MM. Gygi, Marc-Henri, Bernois ; Ritter, Florian-Hermann, Bernois ; Muller-dit-Reiter, Joseph-Eléasar, Autrichien.

Notre camarade Rodolphe Grimm, remplacera Eugène Maléus à la Commission des Travaux publics. Léandre Wyss est nommé en place de M. Louis Kurt, démissionnaire, à la Commission du Technicum. M. Georges Breitmeyer est également nommé membre de la Commission du Technicum. M. Adolphe Pillionel est nommé commandant du bataillon des sapeurs-pompiers, en remplacement de M. le major Spaetig, démissionnaire.

Le prix des loyers

M. Perrenoud lit le rapport de la Commission chargée d'examiner la question du prix des loyers dans les nouvelles maisons communales. Il faut absolument équilibrer les ressources de la commune, si l'on veut maintenir la situation financière de la ville. On envisage la mise en vigueur nouvelle de l'impôt sur les spectacles, ainsi que l'impôt locatif. Ce dernier permettrait d'abaisser tant soit peu les prix des logements communaux. Ces prix seront donc de 800 à 840 francs pour les logements à trois chambres et de 630 à 660 francs pour ceux de deux pièces. Voici à ce sujet ce que dit le rapport présenté au Conseil général :

« Le coût énorme de la construction, dans les temps actuels, nous a obligés à fixer à un chiffre très élevé le prix des logements dans les nouvelles maisons communales. Malgré les subsides et prêts à intérêts réduits des pouvoirs publics, nos calculs donnaient un prix de location de fr. 1140 pour les logements de 3 pièces et fr. 810 pour ceux de 2 pièces.

Réunie le 23 février, la commission à qui fut renvoyé l'examen de la question estima impossible de mettre en location les nouveaux appartements à des prix aussi élevés et passa en revue les moyens de couvrir le déficit résultant d'un abaissement éventuel des prix ci-dessus.

Le rapport du Conseil communal laissait entendre que nous ferions des propositions en vue de l'amortissement des prêts de la Confédération et du Canton. Nous songions, à ce moment déjà, au rétablissement de l'impôt sur les loyers et en avons fait la proposition qui fut en principe adoptée par la commission.

Tous, nous avons estimé très équitable que l'ensemble des locataires du territoire communal contribuât, par une modeste taxe, à éviter une hausse considérable du prix de tous les loyers. Il était à craindre, en effet, que si les loyers des nouveaux immeubles étaient portés à un chiffre qui se justifiait financièrement mais que chacun reconnaissait comme très élevé, les propriétaires actuels, bien qu'ayant construit à des conditions bien plus favorables, auraient infailliblement suivi le mouvement de hausse dans un délai plus ou moins rapproché.

Aucune autre source de recettes ne nous paraît mieux en relation directe avec le but poursuivi. Grâce aux mesures prises à temps voulu par la Commune, l'ensemble des locataires a été protégé contre une hausse exagérée des loyers. Ceux-ci ont pu être maintenus à des prix qu'on peut certainement qualifier de très avantageux. Dès lors, quoi de plus juste que de réclamer de tous les locataires une modeste taxe, proportionnée au prix de leur loyer, et dont le produit sera destiné à abaisser dans des limites raisonnables le prix des appartements nouveaux, afin d'éviter une hausse générale en notre ville et de permettre éventuellement à la Commune de continuer son effort. Ce sera en quelque sorte une prime d'assurance mutuelle contre la hausse ; moyennant paiement de quelques francs, ajoutés au bordereau d'impôt, chaque locataire évitera de payer un ou quelques billets de cent francs en augmentation de son loyer.

Jusu'à l'année 1918, le taux de l'impôt sur les loyers avait pu être maintenu à ½% dans la zone intérieure et ¼% dans la zone extérieure. Le produit de cet impôt spécial a été, en 1918, de fr. 30,000 environ. Cette somme ne suffirait pas à couvrir le déficit qui résultera de l'adoption des propositions de votre commission. Si le prix des appartements de 3 pièces est abaissé à fr. 800 et fr. 840, celui des appartements de 2 pièces entre 630 fr. et 660 fr., le déficit à couvrir sera de fr. 54,000 environ. Pour avoir une marge suffisante pour l'amortissement, il faut donc envisager le doublement des taux antérieurs. L'impôt sur les loyers devrait être maintenant de 1 % du prix du loyer dans la zone intérieure et de ½ % dans la zone extérieure. Le produit serait alors de fr. 60 000 environ, somme qui permettra d'abaisser aux chiffres indiqués plus haut les loyers de nos nouveaux immeubles.

Afin d'atteindre quand même le but que nous nous étions proposé lors de la suppression de l'impôt locatif, nous voudrions cependant exonérer de cet impôt les contribuables dont l'impôt n'atteint pas un montant de 10 fr. De cette façon, les chefs de familles nombreuses dont les revenus sont modestes ne seront pas surchargés. »

M. Scharpf indique ensuite quelques remarques sur les différences existant entre le prix des maisons bâties en 1915 et celles de 1920. Il se rend cependant aux raisons indiquées au Conseil communal. Dans un long exposé, il examine les nouvelles charges qui incomberont à la Commune. Il n'est pas dans sa pensée de nier les sacrifices que la situation impose à la Commune. M. Scharpf a hâte cependant de repasser la construction des immeubles locatifs à l'initiative privée. Puis il demande que le Conseil communal établisse un prix moyen entre les anciens et les nouveaux loyers. Il ajoute que le cartel des banques suisses a beaucoup de difficulté à placer les emprunts des villes suisses par suite de la défiance qui règne dans le public capitaliste.

Notre camarade Schelling fait remarquer que la Commune n'a pas le droit d'augmenter les anciens loyers. Un arrêté formel le lui interdit.

M. Vaucher déclare que le cartel des banques suisses est revenu sur sa décision de refuser totalement l'emprunt de notre ville. Il n'acceptera en compte ferme que la somme de 2 ½ millions. Il prendra le reste par option. Pour terminer les constructions il faut encore trouver plus de 5 millions.

Hermann Guinand estime que la Commune sera contrainte pendant quelques années encore de mettre de nouveaux logements sur le marché, puisque l'initiative privée est incapable de bâtir. Les banques mettent de la mauvaise volonté à souscrire les emprunts des Communes. Elles seront obligés, à un moment donné, de fournir aux Communes des fonds justifiés pour la construction.

M. Scharpf parle « d'hérésies » parce que notre camarade Hermann Guinand a préconisé comme mesure de sauvetage la socialisation des immeubles. Il faut un impôt salé sur la plus-value immobilière, conclut M. Scharpf, qui est un économiste distingué !

Notre camarade Jacot rappelle de façon précise l'illogisme et les « hérésies » capitalistes de notre époque.

Julien Dubois fait remarquer que cette initiative privée dont les bourgeois ont plein la bouche se distingue par sa paresse et sa mauvaise volonté à se mettre au travail.

Un long débat s'engage à propos de l'impôt locatif. On décide finalement, par 17 voix contre 11, d'écarter un postulat de M. Matthias ; puis, par 21 voix, on accepte un amendement Schelling décidant de rétablir l'impôt locatif.

L'arrêté légèrement modifié dans son article 3, est voté à l'unanimité.

La réintroduction de l'impôt sur les loyers est également votée. Cet impôt servira à couvrir le déficit des maisons communales.

Construction d'un nouveau collège à la Maison-Monsieur

Notre camarade Schelling rapporte sur la question de l'achat de l'immeuble de la Société de Beau-Rivage à la Maison-Monsieur. Il propose de renoncer à cet achat, en raison des frais onéreux que nécessiterait la réfection de l'immeuble actuel. Il conclut à la nécessité de la construction d'un nouveau collège sur l'emplacement de l'ancien immeuble.

Hermann Guinand estime que l'immeuble actuel aurait parfaitement suffi. La première visite n'avait pas été aussi défavorable que celle de la commission.

D'autres membres du Conseil sont cependant beaucoup plus pessimistes. On décide, en définitive, de ne pas ratifier la promesse de vente.

Taxe sur les billets de concerts et spectacles

Nos camarades proposent le renvoi à une commission. Ils s'élèvent également contre de nouveaux impôts indirects.

Paul Staehli rappelle que le parti radical fut toujours opposé aux impôts indirects.

Le renvoi est voté par 16 voix contre 8. La commission sera composée de 7 membres nommés par le bureau.

Demande de crédits

Les crédits pour transformations majeures au Collège industriel, s'élevant à 235,000 fr. sont votés, après une interminable discussion parsemée d'anecdotes plus ou moins drôles.

Séance levée à 11 h. 20.

JURA BERNOIS

PORRENTRUY. — C'est le printemps. Tout se transforme, tout bouge et semble renaître à la vie ; même le grand parti radical d'antan a des velléités de sortir de sa torpeur. Depuis tantôt six mois, ses chefs battent le rappel avec une persévérance remarquable.

Vieux radicaux, jeunes radicaux, parti populaire progressiste, union des gauches, petites et grandes loges, et j'en passe, sont sermonnés à journées faites par leur grand organe « L'Action ».

Le journal des professeurs de Porrentruy reproche à toutes ces fractions issues du bloc radical disparu, leur manque de cohésion et leur inertie. On sent de toutes parts le craquement final, le colosse aux pieds d'argile menace fort de dégringoler. Cependant, mus par l'instinct de conservation comme un naufragé, s'accroche aux rochers sauveurs, les débris épars du radicalisme veulent encore tenter le sauvetage des multiples phalanges qui le composent.

Aussi annonce-t-on pour dimanche prochain une assemblée à l'Hôtel Suisse, ayant pour tractandum la refonte du parti — combien de refontes déjà ? —. Quand nous arriverons à 12, nous ferons une croix. Là, vieux et jeunes, ardents et mélancoliques, arrivistes et cumulards laveront leur linge sale en famille, puis, si toutefois il est possible de s'entendre, ces messieurs se mueront en section de la Fédération libérale populaire, progressiste jurassienne. Ouf ! L'accouchement ne se fera pas sans peine, aussi nous tarde-t-il de voir ce nouveau-né prendre ses premiers ébats sous la paternelle protection des vieux routiers de toutes les gauches (sic) désemparés.

— Nous avons aussi chez nous deux cas d'encéphalite léthargique. Deux jeunes gens, frère et sœur, appartenant à la famille S., sont depuis quinze jours en traitement à l'hôpital, atteints de cette singulière maladie.

On peut, à force de les bousculer, réussir à les réveiller ; on profite de ce moment pour leur faire absorber quelques aliments.

La jeune fille, à son réveil, souffre de violents maux de tête. Quant à l'adolescent, on peut obtenir quelques paroles de lui, après l'avoir secoué vivement. On espère, sous peu, les voir tous deux aptes à rentrer dans leur famille angoissée.

— Un négociant de notre ville vient de verser une somme de 300 francs en faveur des Soupes scolaires ; M. Membrez, aubergiste, a également versé 50 francs pour le même but, en raison des trente années qu'il vient d'effectuer dans cette corporation. Soutenir cette œuvre est un devoir. Au nom des enfants indigents, merci. *Argus.*

COURROUX. — *Un dernier mot.* — Ouvriers ! n'oubliez pas ceci. Il n'y a pas longtemps, deux dames causaient sur la route, à l'heure où vous passiez pour vous rendre à l'usine. L'une d'elles disait à l'autre : « Regardez donc, Madame, comme mon mari se remarque au milieu de ces ouvriers. Il a un col blanc, lui. Les autres sont sales, débraillés. On dirait des marchands de balais. »

La dame qui tenait ces propos injurieux pour vous, ouvriers, c'est celle qu'on vous propose de réélire dimanche prochain.

Allons, marchands de balais, debout, et allez balayer au bon endroit.

EPAUVILLERS, 5. — Un enfant âgé de trois ans est tombé dans un baquet d'eau bouillante et a succombé peu après à la suite de ses brûlures.

BIENNE. — *Union ouvrière.* — Nous rendons les camarades attentifs à l'assemblée générale de l'Union ouvrière, qui aura lieu lundi soir. Le tractandum, des plus important, exige la présence de tous. Ne pas oublier les clés. Les cartes doivent être retirées jusqu'à ce soir, au plus tard, au Bureau.

TRAMELAN. — *Vente de la fanfare de Tempérance.* — La Vente approche : dans deux à trois semaines les dames receveuses devront présenter leurs corbeilles : seront-elles au moins bien remplies ? Qui donc a oublié de penser à nous ou de remettre à l'une ou l'autre de ces dames le don qu'on lui avait promis ?

Un merci bien sincère est adressé à toutes les personnes qui nous ont déjà assuré leur appui, mais nous nous en voudrions de négliger de rafraîchir la mémoire à d'autres amis et au public en général ; malgré les nombreuses sollicitations dont il est harcelé, de tous côtés, il donnera encore dans un élan de générosité qui lui est coutumière, et contribuera ainsi à l'achat de nouveaux instruments pour notre fanfare. Certes, il sera le premier à en profiter et à en jouir pendant cet été.

Aux futurs donateurs, nous exprimons d'avance toute notre gratitude. *Le Comité.*

— *Kermesse.* — Nous faisons l'appel le plus chaleureux à tous les amis du Cercle ouvrier pour qu'ils prennent part samedi et dimanche à la superbe kermesse organisée ces jours-là. Nous en reparlerons. (Voir aux annonces).

VILLERET. — *Représentation.* — Nous rappelons aux membres passifs, honoraires et amis-gymnastes, ainsi qu'au public en général, que la représentation de la Société fédérale de gymnastique aura lieu samedi 6 mars.

Samedi dès 2 heures, matinée pour les enfants. Entrée 20 centimes. Le soir, caisse à 7 heures. Rideau à 8 heures. Premières, 1 fr. 50, secondes, 1 franc.

Kefol NEVRALGIE MIGRAINE BOITE 10 POUDRES Fr. 1.80 TOUTES PHARMACIES

„A la Havane" Cigares Cigarettes Tabacs Edwin Muller

FEUILLETON DE LA SENTINELLE 58

LA ROBE DE LAINE

PAR

Henry BORDEAUX

(Suite)

A cause du mysère qui entourait cette fin, me rappelant le triste soir où il se débattait contre un désir de suicide, je me demandai si la chute n'aurait pas été volontaire. La confidence de l'étang me revint à la mémoire :

« — On ne peut pas trahir sa machine, laisser peser sur elle un faux soupçon. Elle peut tromper ; l'homme qu'elle porte, non... »

Et regardant pour la dernière fois ce visage qui portait cette même paix que par une nuit d'agonie il avait conquise, j'eus honte de mon doute. La mort l'avait surpris en plein ciel, il ne l'avait pas cherchée.

La déposition tardive d'un petit berger apporta sur la catastrophe une bien faible clarté. Ce berger, tous les jours assis sur le rocher d'où il surveillait ses moutons, regardait curieusement voler Cernay. Il l'avait donc vu monter en larges cercles, comme un épervier, et bien haut, puisque le bourdonnement de l'hélice ne lui parvenait plus, si haut que l'appareil atteignit un nuage où il s'engouffra :

— J'attendais, racontait l'enfant, et je le revis par-dessus. A ce moment le soleil le touchait en plein. Alors, peut-être bien qu'il commença la descente. Et voilà que tout à coup il dégringole comme un caillou. Ah ! mon Dieu ! Je me relève, je crie, je me bouche les oreilles, et j'ai entendu quand même le bruit contre la terre. Alors je me suis sauvé avec mes bêtes...

La science de Cernay comme pilote était reconnue de tous. On écarta donc la faute de l'aviateur. L'aéroplane en morceaux ne livrait pas le secret de sa défaite. Comme on savait que la veille il avait volé dans l'orage et la pluie, on supposa néanmoins, vu l'état des toiles et des bois encore mal séchés, que sous l'action du soleil ceux-ci avaient pu se gondoler et opposer au vent une résistance insuffisante. On assimila cet accident à celui de Wachter à Reims. On en parla quelque temps avec émotion. D'autres, depuis lors, ont déjà pris sa place dans la série funèbre.

Cernay a terminé sa carrière, en isolé qui avait cessé de chercher les acclamations de la foule, à la façon de ces amants de la montagne qui accomplissent seuls leurs dangereuses escalades et qu'on retrouve un jour dans quelque ravin...

* *

Deux mois plus tard je fus présenté à Mlle Simone de R... Je l'avais déjà rencontrée, mais je n'avais jamais eu l'occasion de lui parler. Nous n'étions que quelques Français dans cette station suisse voisine des neiges et décourageante pour des gens du monde. L'un de nous, pour se distraire, avait prié ce soir-là toutes ses relations à la même table.

Je l'avoue, je dévisageais avec un intérêt singulier cette grande jeune fille aux mouvements si aisés, et qui portait sur son front la victoire. Que savait-elle de cette Raymonde qu'elle avait failli supplanter ? Quel souvenir, plus ou moins amer, gardait-elle de son cruel fiancé de quelques semaines ?

Nous n'étions que douze convives, et la conversation devint bientôt générale. Il est rare aujourd'hui qu'un dîner se passe sans qu'il y soit question d'aviation. Les générations nouvelles, surtout, en sont passionnées, et il y avait là deux ou trois jeunes gens fort empressés auprès de Mlle de R... dont ils connaissaient la réputation sportive. La chute de toute une cordée, survenue deux ou trois jours auparavant, à la Dent Blanche que nous apercevions par la fenêtre, la cime encore ensoleillée tandis que l'ombre nous atteignait déjà, servit de transition pour rappeler la catastrophe où périt Raymond Cernay. Rien de plus naturel : il fallait s'y attendre, et Mlle de R... ne manifesta aucune surprise ; mais elle ne donna pas son avis. Quelqu'un, alors — d'où la tenait-il, si inopportune et incomplète ? — rapporta une version qu'il avait entendu colporter à Paris. Cernay n'aurait pas été tué accidentellement : marié à une femme insignifiante, après l'avoir perdue il se serait suicidé à la suite d'un amour malheureux.

Ce récit souleva des protestations et une explosion de curiosité. Un des assistants qui devait être au courant des fiançailles manquées tenta une diversion. Mais de toutes parts on interrogeait :

— Allons donc ! Cernay était devenu un véritable sauvage. On ne lui connaissait aucune liaison.

— Qui vous parle de liaison ?

— Qui lui aurait donc résisté ?

— Eh bien ! une jeune fille qui, après avoir accepté sa demande, aurait changé d'avis, la belle enfant, et refusé de l'épouser.

Pendant tout ce dialogue je n'avais pas perdu des yeux Mlle Simone de R... qui n'y avait pris aucune part, mais qui, redressée, immobile, paraissait, dans son indifférence calculée, guetter l'ennemi comme une sentinelle du haut d'une tour. Oserait-elle, par hasard, intervenir quand on ne la visait peut-être pas ? Elle intervint brusquement avec ce démenti :

— Ce n'est pas vrai.

Tout le monde la regarda. Sans en ressentir aucune gêne, jetant bas, comme un manteau, la contrainte, et poursuivant sa direction à la façon des illuminés que n'arrêterait nul obstacle, avant que son père, la devinant, eût même essayé de l'interrompre, elle reprit :

— C'est moi qui ai été fiançée à M. Cernay, et c'est lui qui a rompu nos fiançailles. Mme Cernay dont vous parlez avec tant d'ignorance et d'injustice, ne devait pas, ne pouvait pas être remplacée dans son cœur. Il me l'a dit, et je l'ai compris. C'est tout. Il ne s'est pas suicidé.

(A suivre).

La Reine du Charbon

à La Scala

Coopératives Réunies

Baisse

Fromage du Canada

à fr. **4.** le kilo 1762

En vente dans tous nos débits

Société Coopérative de Consommation

SAINT-IMIER et Environs

Bois de hêtre sec
Bois de sapin sec

peut être livré de suite aux meilleures conditions 1755

Adressez vos commandes

Poule au Cazin

organisée par la

Société de Gymnastique **Ancienne Section**

en son local

Brasserie de la Serre

dès samedi 21 février au 21 mars y compris

Tous les soirs dès 8 heures à 11 heures, le samedi et dimanche dès 1 heure après midi à minuit

Superbes prix en espèces et dons en nature P21336C 1536

A la Ménagère

Place Purry 2, **Neuchâtel**

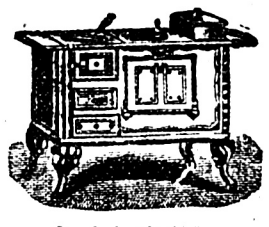

Spécialité de

Potagers

très économiques pour tous combustibles

Feu dirigeable 9345

Société coopérative de Consommation de Neuchâtel

Chiffre d'affaires en 1918

2,636,124 fr.

Réserve : Fr. **189,357**

Capital : » **122,890**

Tous les bénéfices sont répartis aux acheteurs

La Société est le régulateur incontesté, aujourd'hui, des prix de tous les articles dont elle s'occupe. — On devient sociétaire sur une demande écrite, dont le formulaire est à disposition dans tous nos magasins et au bureau, Sablons 19, et par la souscription d'une part du capital de Fr. 10 au moins. La finance d'entrée est de Fr. 5. 4715

On est considéré comme sociétaire dès qu'un acompte de Fr. 2 a été payé sur les Fr. 15 ci-dessus.

Les coopérateurs conscients ne se servent que dans leur Société.

E. Gruber

NEUCHATEL

Rue du Segon, 14b.

Tissus - Toilerie - Lingerie - Sous-vêtements - Beau choix de Tabliers - Bretelles. 6841

TIMBRES ESCOMPTE NEUCHATELOIS.

Eau-de-Vie de fruits

pure (pommes et poires) 1re qualité, à fr. 2.70 le litre. Envoi contre remboursement depuis 5 litres. P1788A 943

Jean Schwarz & Cie, Aarau. ci-devant W. Ruegger & Cie.

Grande Vente de

Chaussures à bon marché

Nous aurons prochainement des hausses formidables dans les articles chevreau, daim, box couleur, etc. Malgré ces hausses, notre stock nous permet de vendre des chaussures à un prix sans concurrence.

Ci-dessous quelques prix :

Souliers décolletés toile blancs, depuis **12.50**

Souliers décolletés noirs, depuis **22 50**

Souliers bas à lacets noirs, depuis **22.50**

Souliers pr dames, à talons bas, depuis **23.50**

Souliers montants cuir box, depuis **30.50**

Souliers talons bas, chevreau, nos 38-42, depuis **27.50**

Souliers pour messieurs, noirs, depuis **32.50**

Souliers fillettes, Nos 27-29 **13.25** 30-35 **16.25**

Souliers pour enfants, nos 22-26, dep. **9.50**

Sandales brunes, flexibles, cousues,

Nos 21-25	26-29	30-34	35-38	39-41
5.50	**6.50**	**7.50**	**8.50**	**9.50**

En outre, nous avons beaucoup **d'articles fin de série** (Voir la vitrine) **à grand rabais**

Seulement chez 1787

ACHILLE **Rue Neuve 10 Place Neuve**

LES CIGARETTES

MARYLAND - VAUTIER

à **50** et **60** cent. le paquet

sont les meilleures parce qu'elles sont fabriquées exclusivement avec du tabac Maryland léger et ne prennent pas à la gorge. P2L 1752

On s'abonne à toute époque à LA SENTINELLE

La Reine du Charbon

à La Scala

Tramways de La Chaux-de-Fonds

Nouvelles taxes dès le 1er mars 1920

Tarif ordinaire :

Taxe unique de **20 ct.** la course, quelle que soit la longueur du parcours. Enfants de 4 à 12 ans : **10 ct.**

Facilités de transport :

Abonnements personnels :	12 mois	6 mois	3 mois	1 mois
Fr.	78.—	42.—	22.50	8.—

Abonnements au porteur :

24 coupons	à 5 ct. = Fr. 1.—	réduction	17 %
50 »	à 5 ct. = Fr. 2.—	»	20 %
120 »	à 5 ct. = Fr. 4.50	»	25 %
100 »	à 5 ct. = Fr. 2.50 (écoliers)	»	50 %

Ces abonnements sont délivrés au bureau de la Compagnie (Collège 43) ainsi que par les contrôleurs sur les voitures.

La Chaux-de-Fonds, le 27 février 1920.

1711 **Administration du Tramway.**

AMEUBLEMENTS COMPLETS

Literie — Tapisserie — Exécution très soignée — Livraison franco domicile

Skrabal Frères

Rue de Corcelles et rue de la Gare :-: Téléphone 18.14

PESEUX (Cant. de Neuchâtel)

Fabrication de meubles en tous genres

Spécialités : 5078

Chambres à coucher - Salles à manger

Coopératives Réunies

Baisse

Œufs frais du jour

Fr. 0.40 la pièce 1697

En vente dans tous nos débits

Examinez bien vos chaussures

et si vous trouvez qu'elles ont besoin d'une réparation quelconque, ne tardez pas de les envoyer à l'Usine de ressemelages

J. Kurth, Neuveville

qui vous garantit un travail soigné et bien fait et une livraison prompte à prix bon marché. 1696

Demandez, s. v. p., les prix-courants des ressemelages.

SEMAINE DE BLANC

Prix exceptionnellement avantageux

UN LOT Chemises pour dames broderie lorraine 3.95	**UN LOT** Mouchoirs pour dames, batiste, brodés la 1/2 douz. 3.45	**UN LOT** Pantalons pour dames, large broderie forme étroite 4.95
UN LOT Chemises pour dames, boutonnant sur épaules, avec feston 4.95	**UN LOT** Mouchoirs pour dames, brodés, belle qualité, la pièce -.75	**UN LOT** Pantalons pour dames, large broderie forme large 5.95
UN LOT Chemises pour dames, boutonnant devant, avec feston 4.95	**UN LOT** Mouchoirs pour dames, batiste, avec initiales, la 1/2 douz. 2.95	**UN LOT** Pantalons pour dames, 1re qualité, large broderie, forme large 6.95
UN LOT Chemises pour dames, ouvertes en pointe, avec feston 5.95	**UN LOT** **Broderie** la pièce de 4 m. 10 3.50 2.95 2.45 1.95 1.60	**UN LOT** Pantalons pour dames av. large broderie et entre-deux, forme large 7.95
UN LOT Chemises pour dames, boutonnont sur épaules, avec large broderie 6.95		**UN LOT** Pantalons pour dames, superbe broderie qualité extra, forme large 8.95
UN LOT Jupons belle qualité large broderie 7.95 5.95	**UN LOT** Mouchoirs pour dames, coton, av. initiales, la 1/2 dz. 4.95 3.95	**UN LOT** Cache-corsets avec feston 2.95 1.95
UN LOT Combinaisons très belles broderies 8.75 9.75 15.50	**UN LOT** Toile pour lingerie, larg. 80 cm., le mètre 1.75 2.65 2.25	**UN LOT** Cache-corsets avec jolie broderie 3.95 2.95

Envoi au dehors contre remboursement

BRANN S. A. La Chaux-de-Fonds

Voyez nos 5 devantures spéciales

Boucherie A. Glohr

Gros VEAU depuis **2.20** le demi-kilo

BŒUF „ **2.20** „

1812 **BOUDIN** „ **-.90** „

PORC, 3.50 à **3.80** „

Graisse mélangée à fr. **2.30** „

Aujourd'hui et jours suivants

Fortuné JAMOLLI

Comestibles Primeurs

8, rue de la Balance

offre à sa clientèle et au public des

Poulets à rôtir
Canards à rôtir
Saumons

JH40605C 1722

à Fr. 6.75 le kilo

Marchandise de 1er choix - Arrivages réguliers

Ouvriers ! Faites vos achats chez les commerçants qui favorisent votre journal de leurs annonces.